

ORES ASSETS
Comptes IFRS Consolidés
Condensés intermédiaires
au 30 juin 2023

Table des matières

1	États financiers consolidés IFRS	3
1.1	Compte de résultats consolidé (en k€)	3
1.2	Résultat global consolidé (en k€)	4
1.3	État consolidé de la situation financière - actif (en k€)	5
1.4	État consolidé de la situation financière - passif (en k€)	6
1.5	État consolidé des variations des capitaux propres (en k€)	7
1.6	Tableau consolidé des flux de trésorerie (en k€)	8
2	Notes relatives aux états financiers consolidés condensés intermédiaires IFRS	9
3	Rapport du réviseur indépendant	34

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS**1.1 Compte de résultats consolidé (en k€)**

	Note	30/06/2023	30/06/2022	Différence
Chiffre d'affaires	01-A	448.693	619.210	(170.517)
Soldes tarifaires	01-B	141.398	(43.047)	184.445
Autres produits opérationnels		19.049	12.373	6.676
Produits opérationnels		609.140	588.536	20.604
Approvisionnements et marchandises	02	(148.696)	(56.672)	(92.024)
Redevances de transport	02	(115.421)	(132.669)	17.248
Redevances de voirie	02	(23.881)	(24.385)	504
Frais de personnel	08	(94.518)	(81.009)	(13.509)
Réductions de valeur sur créances commerciales	04	(5.766)	1.328	(7.094)
Autres charges opérationnelles		(53.837)	(77.681)	23.844
Charges opérationnelles		(442.119)	(371.088)	(71.031)
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations		167.020	217.448	(50.428)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	03	(89.862)	(88.202)	(1.660)
Résultat opérationnel		77.159	129.246	(52.087)
Produits financiers		5.792	6.071	(279)
Charges financières	05	(22.220)	(16.557)	(5.663)
Résultat financier		(16.428)	(10.486)	(5.942)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				
Résultat avant impôt		60.730	118.760	(58.030)
Impôt	09	(10.719)	(31.501)	20.782
Résultat de la période		50.011	87.259	(37.248)
Résultat de la période attribuable au Groupe		50.011	87.259	(37.248)
Résultat de la période attribuable aux tiers		—	—	—

1.2 Résultat global consolidé (en k€)	Note	30/06/2023	30/06/2022	Différence
Résultat de la période		50.011	87.259	(37.248)
Autres éléments du résultat global				
Éléments recyclables dans le compte de résultats		143	(916)	1.059
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	06	191	1.075	(884)
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	09	(48)	(1.991)	1.943
Éléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		3.111	7.150	(4.039)
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	08	4.148	9.533	(5.385)
Impôt sur les autres éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	09	(1.037)	(2.383)	1.346
Autres éléments du résultat global des activités continuées – net		3.254	6.234	(2.980)
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe		3.254	6.234	(2.980)
Autres éléments du résultat global attribuable aux tiers		—	—	—
Résultat global de la période		53.265	93.493	(40.228)

1.3. État consolidé de la situation financière – actif (en k€)

	Note	30/06/2023	31/12/2022	Différence
ACTIF				
Actifs non courants		4.439.655	4.385.940	53.715
Immobilisations incorporelles	03	101.615	97.957	3.658
Immobilisations corporelles	03	4.298.047	4.247.312	50.735
Participations dans des entreprises associées		3	3	—
Autres actifs non courants	04	39.990	40.668	(678)
Actifs courants		437.981	654.157	(216.176)
Stocks		69.675	59.942	9.733
Créances commerciales	04	63.743	122.558	(58.815)
Autres créances	04	5.710	102.666	(96.956)
Actifs d'impôts courants	04	40.638	10.698	29.940
Trésorerie et équivalents de trésorerie		213.750	111.516	102.234
Autres actifs courants	04	44.466	246.777	(202.311)
Total actif hors créances tarifaires		4.877.635	5.040.097	(162.462)
Créances tarifaires	01-B	120.593	36.290	84.303
TOTAL ACTIF		4.998.229	5.076.387	(78.158)

1.4. État consolidé de la situation financière – passif (en k€)

	Note	30/06/2023	31/12/2022	Différence
PASSIF				
Capitaux propres		1.970.330	1.989.686	(19.356)
Capital		867.464	867.464	—
Résultats reportés		789.802	829.677	(39.875)
Autres réserves		313.088	292.569	20.519
Participations ne donnant pas le contrôle		(24)	(24)	—
Passifs non courants		2.431.471	2.502.500	(71.029)
Emprunts	05	2.036.096	2.076.799	(40.703)
Provisions pour avantages au personnel	08	94.269	94.550	(281)
Autres provisions		50.269	78.577	(28.308)
Passifs d'impôts différés	09	239.070	241.360	(2.290)
Autres passifs non courants	06	11.767	11.214	553
Passifs courants		596.428	527.946	68.482
Emprunts	05	189.756	201.735	(11.979)
Dettes commerciales	07	210.226	164.088	46.138
Autres dettes	06	166.527	135.574	30.953
Passifs d'impôts courants		—	12.224	(12.224)
Autres passifs courants	06	29.919	14.325	15.594
Total passif hors dettes tarifaires		4.998.229	5.020.132	(21.903)
Dettes tarifaires		—	56.255	(56.255)
TOTAL PASSIF		4.998.229	5.076.387	(78.158)

1.5 État consolidé des variations des capitaux propres (en k€)

	Réserves					Résultats reportés	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Ecarts actuariels des régimes de pension à prestations	Réserve statutaires	Total			
Au 1er janvier 2023	867.464	76.235	(76.730)	293.063	292.569	829.677	(24)	1.989.686
<i>Résultat global de la période</i>								
- Résultat du Groupe non distribué						50.011		50.011
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt		142	3.111		3.253			3.253
<u>Transactions avec les actionnaires</u>								
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(72.620)		(72.620)
<u>Transferts</u>								
- Augmentation de capital par incorporation de réserves						—		—
- Transferts vers ou depuis les réserves				17.266	17.266	(17.266)		—
Au 30 juin 2023	867.464	76.377	(73.619)	310.329	313.088	789.802	(24)	1.970.330
Au 1er janvier 2022	867.464	69.290	(76.936)	163.225	155.580	943.862	(24)	1.966.882
<i>Résultat global de la période</i>								
- Résultat du Groupe non distribué						87.259		87.259
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt		806	7.150	(1.722)	6.234			6.234
<u>Transactions avec les actionnaires</u>								
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent						(71.658)		(71.658)
<u>Transferts</u>								
- Augmentation de capital par incorporation de réserves								
- Transferts vers ou depuis les réserves				121.176	121.176	(121.176)		
Au 30 juin 2022	867.464	70.096	(69.786)	282.679	282.989	838.287	(24)	1.988.716

1.6 Tableau consolidé des flux de trésorerie (en k€)

	Note	30/6/2023	30/06/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période		50.011	87.259
<i>Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :</i>			
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	03	89.862	88.202
Mouvements sur provisions		(26.785)	1.607
Gains sur la vente d'immobilisations		(239)	(82)
Réductions de valeur sur créances commerciales		(5.807)	52
Réductions de valeur sur stock		57	0
Produits financiers		(5.792)	(6.071)
Charges financières		22.220	16.557
Charges d'impôt reconnu en comptes de résultats	09	10.719	31.501
Soldes tarifaires	01-B	(125.147)	50.198
Flux de trésorerie opérationnel avant variations du fonds de roulement		9.099	269.223
Variations du fonds de roulement			
Variation des stocks		(9.791)	(1.715)
Variation des créances commerciales et autres créances	04	66.893	65.277
Variation des dettes commerciales et autres dettes		91.757	(63.288)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		157.959	269.497
Intérêts versés		(18.833)	(15.241)
Intérêts reçus		5.920	6.169
Impôts payés		(40.275)	(60.645)
Soldes tarifaires récupérés	01-B	(16.251)	(7.151)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		88.521	192.629
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations incorporelles	03	(8.946)	(4.404)
Achat d'immobilisations corporelles	03	(133.449)	(114.259)
Vente d'immobilisations corporelles	03	239	90
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	04	220.995	(6.994)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		78.838	(125.566)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	05	(53.725)	(725)
Emission et remboursement de prêts et cautionnements		1	(172)
Remboursement des obligations locatives		(916)	(1.050)
Dividendes versés		(10.485)	(10.377)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(65.126)	(12.324)
Effet du reclassement des Sicavs en autres actifs	04		(254.777)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités continuées		102.233	(200.039)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		111.516	216.133
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		213.750	16.094

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Note préliminaire aux états financiers consolidés condensés intermédiaires

Note 01 A -	Chiffre d'affaires
Note 01 B -	Soldes tarifaires
Note 02 -	Coût des ventes
Note 03 -	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 04 -	Autres actifs
Note 05 -	Emprunts et charges financières
Note 06 -	Autres dettes, autres passifs
Note 07-	Dettes commerciales
Note 08 -	Avantages au personnel
Note 09 -	Impôts sur le résultat
Note 10 -	Instruments financiers
Note 11 -	Gestion des risques
Note 12 -	Evènements subséquents

Note préliminaire aux états financiers consolidés condensés intermédiaires

A. Entité comptable et groupe ORES

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et de ses filiales ORES sc et Connexio sc. Les associés d'ORES Assets sc sont 200 communes et 8 intercommunales pures de financement (IPF). Le GRD est donc détenu à concurrence de 100% par les pouvoirs publics.

ORES sc, la filiale chargée de l'exploitation, est détenue à 99,72% par ORES Assets, le solde étant détenu par sept des IPF associées dans ORES Assets. Connexio, créée le 1^{er} juin 2019 pour gérer les activités de « centre de contact » du Groupe, est détenue à 93% par ORES Assets. Sept des cent actions de Connexio sont détenues par les mêmes IPF que celles associées en ORES sc. A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. Le siège d'ORES Assets et d'ORES se situe Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies (Belgique).

B. Approbation des états financiers consolidés

Le Conseil d'administration d'ORES Assets a approuvé et arrêté les états financiers consolidés condensés intermédiaires au 30 juin 2023 du Groupe en date du 27 septembre 2023.

C. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

C.1 Base de préparation

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés comprennent les états financiers consolidés condensés intermédiaires du Groupe pour la période clôturée le 30 juin 2023. Ils ont été préparés conformément à la norme comptable International Accounting Standards (IAS) 34 « *Information financière intermédiaire* » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, l'euro est la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère) utilisée au sein du Groupe.

C.2 Normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 30 juin 2023.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2023

- IFRS 17 *Contrats d'assurance*
- Amendements à IFRS 17 *Contrats d'assurance : Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives*
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* et IFRS *Practice Statement 2* : Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables*
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs provenant d'une même transaction*
- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Introduction des règles du modèle du deuxième pilier « Pillar II »* (applicables immédiatement mais non encore adoptés au niveau européen - les informations à fournir sont requises pour les périodes annuelles commençant le, ou après le 1^{er} janvier 2023)

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2023

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers : classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classification des dettes non-courantes assorties de covenants* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location : Dettes de location dans un contrat de cession-bail* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* : Accords de financement des fournisseurs (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères - Manques d'échangeabilité : Informations à fournir* : Directives pour préciser quand une devise est échangeable et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025, mais non encore adoptés au niveau européen)

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune nouvelle norme ou interprétation publiées mais non encore effectives et n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

D. Faits marquants du premier semestre 2023

Tout au long du 1^{er} semestre 2023, ORES a poursuivi sa mission « faciliter l'énergie, faciliter la vie » telle que présentée dans son plan stratégique 2021-2023. L'entreprise mène ses activités d'exploitation quotidienne de réseaux de distribution d'électricité, de gaz naturel et d'éclairage public communal, ainsi que les dépannages et réparations nécessaires au fonctionnement de ces réseaux : ce fut le cas par exemple à Namur où ses équipes, dans le contexte de la rénovation du quartier de la gare, ont procédé à d'importants travaux de modernisation et de renforcement des réseaux de distribution, ou encore à Ath où elles ont planifié et réalisé les opérations de réparation des dommages causés aux lignes électriques et canalisations de gaz suite à l'endommagement de la passerelle surplombant la Dendre au niveau du Quai de l'Entrepôt.

D'un point de vue réglementaire, les cinq premiers mois de 2023 ont permis à la CWaPE d'arrêter ses méthodologies tarifaires pour, d'une part, la période tarifaire 2024 et, d'autre part, la période tarifaire 2025-2029.

En ce qui concerne l'année 2024, comme évoqué dans le rapport annuel de l'exercice 2022, elle constitue une année de transition entre deux périodes réglementaires de cinq ans (2019-2023 et 2025-2029) et s'inscrit dans la continuité de la méthodologie tarifaire 2019-2023. La méthodologie relative à cette année a été publiée par la CWaPE le 14 avril 2023 après la tenue d'une concertation avec les GRD et d'une consultation publique du 3 février 2023 au 3 mars 2023. Le revenu autorisé de l'année 2024 correspondra au revenu autorisé de l'année 2023, avec introduction d'une correction ex-post du facteur d'inflation. De nouvelles propositions tarifaires doivent être déposées : elles tiendront compte, non seulement, des nouvelles hypothèses de volumes et de puissance, mais aussi de la mise en œuvre de la péréquation des tarifs périodiques d'ORES Assets (les tarifs pour les services de la distribution seront ainsi appliqués aux clients de la même manière sur tout le territoire desservi par ORES Assets). En ce qui concerne les tarifs non périodiques, l'objectif est qu'ils soient – en tout cas pour ceux qui sont les plus souvent appliqués – harmonisés et uniformisés en Wallonie en vue d'être identiques pour tous les GRD wallons.

La méthodologie tarifaire 2025-2029 a quant à elle été publiée le 1^{er} juin 2023. Pour rappel, à la fin octobre 2022, afin d'octroyer à toutes les parties impliquées le temps nécessaire à un processus de concertation de qualité, la CWaPE a postposé d'un an la publication de la méthodologie tarifaire 2024-2028 initialement prévue le 1^{er} novembre 2022, ce qui a de facto reporté la nouvelle période tarifaire d'un an. Préalablement au 1^{er} juin 2023, des réunions de concertation ont donc eu lieu entre le régulateur et les GRD pour aborder certains éléments de cette nouvelle méthodologie tarifaire 2025-2029, principalement une partie des règles de détermination des revenus autorisés (les budgets) ainsi que des principes de la structure tarifaire (qui permettront de déterminer les tarifs périodiques et non périodiques).

En février 2023, l'attention des équipes d'ORES a notamment été portée sur les difficultés de transmission des index qui impactent une partie du marché notamment depuis la mise en service de la plate-forme fédérale d'échange de données. Quelques milliers de clients d'ORES ont ainsi été confrontés à des blocages, par exemple en cas de changement de fournisseur, ou à des retards dans la réception de leurs factures d'énergie. Un groupe de travail interne a été constitué afin non seulement de trouver des solutions aux problèmes rencontrés, mais aussi de communiquer en toute transparence vers les clients impactés. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec les autres GRD et les fournisseurs.

À partir du printemps 2023, ce sont les problèmes de surtension sur le réseau de distribution électrique découlant notamment de la forte augmentation du nombre d'installations de panneaux photovoltaïques raccordées à ce réseau, qui ont aussi fait l'objet d'une attention particulière. Localement, les jours de beau temps, l'injection simultanée de quantités importantes d'électricité sans consommation synchrone peut conduire à des phénomènes de surtension sur le réseau, qui sont susceptibles de provoquer le décrochage des onduleurs des unités de production renouvelable concernées et donc d'impacter leur capacité de production. Des équipes administratives et techniques ont été sollicitées pour analyser les problèmes,

assurer le suivi des plaintes des clients et apporter des solutions. A la fin du 1^{er} trimestre 2023, des rencontres ont été organisées sur l'ensemble du territoire wallon desservi par ORES avec des sociétés d'installateurs de panneaux photovoltaïques afin d'évoquer ces problèmes de surtension et d'onduleurs qui déclenchent, mais aussi en vue de leur présenter les avantages des nouveaux compteurs communicants. C'est également à cette période que la cellule des « account managers » d'ORES a été renforcée afin de mieux accompagner les moyennes et grandes entreprises dans le contexte de la transition énergétique.

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, ORES a mis à disposition de ses clients de nouvelles fonctionnalités sur son site internet. Depuis février, l'espace client « myORES » est ainsi disponible et permet en quelques clics aux clients détenteurs d'un compteur communicant d'accéder à leurs données de consommation. Depuis mars, les clients équipés d'une borne résidentielle pour recharger leur véhicule électrique peuvent quant à eux remplir leur obligation légale de déclaration de mise en service de leur borne sur le site ores.be. Depuis mai, les clients concernés par des soucis liés à leurs capacités de production renouvelable évoqués ci-dessus sont invités à signaler en ligne les problèmes qu'ils rencontrent. Par ailleurs, le remplacement de l'écosystème de centre de contact utilisé par le personnel de support clientèle, tout comme par les équipes du centre de contact Connexio, s'est concrétisé à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Fin juin 2023, deux mesures temporaires et exceptionnelles prises par le Parlement wallon et le Gouvernement fédéral pour aider les consommateurs suite à la hausse des prix de l'énergie ont pris fin, avec un impact à la baisse sur le nombre de clients pouvant être fournis par ORES au tarif social. Depuis le 23 juin 2023, les clients ne peuvent plus se voir octroyer le statut de client protégé conjoncturel et les consommateurs qui ont obtenu ce statut avant cette date pourront encore bénéficier du tarif social pour une durée d'un an à partir de la date d'octroi. Le 30 juin 2023 a marqué la fin de l'élargissement du tarif social aux personnes qui bénéficient de l'intervention majorée (BIM).

La période d'extinction de l'éclairage public communal qui avait été activée en 2022 dans de nombreuses communes pour faire face à la crise énergétique devait prendre fin en mars 2023. ORES a proposé aux communes desservies trois options pour l'avenir : un fonctionnement standard, l'extinction toutes les nuits ou une extinction limitée du lundi au vendredi. Les communes se sont prononcées et les équipes d'ORES sont chargées de prendre les mesures techniques éventuellement nécessaires pour répondre à leurs souhaits. C'est également en mars 2023 que le Gouvernement wallon a mis en place le cadre légal qui encadrera à l'avenir les nouvelles communautés d'énergie renouvelable.

En mars 2023, après plusieurs semaines de mouvements sociaux, les représentants de la direction d'ORES et des organisations syndicales ont trouvé un accord afin de revaloriser les fonctions techniques au sein de l'organisation. Par ailleurs au cours du 1^{er} semestre, plusieurs journées spécifiques de recrutement de techniciens, baptisées « Technidays », ont été organisées afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. Elles ont permis le recrutement de plus d'une trentaine de nouveaux collègues. Enfin, il faut signaler qu'ORES a été certifiée « Top Employer » pour la deuxième année consécutive.

À la fin du 1^{er} semestre 2023, une transaction a été conclue entre la Région wallonne et ORES Assets en ce qui concerne le litige qui opposait ces deux parties au sujet des dossiers historiques dits « de déplacement d'installations ».

Les effets du conflit qui a débuté en Ukraine en février 2022 ont encore de multiples conséquences pour ORES, notamment financières. Évoquons par exemple l'accroissement des charges liées au prix de l'énergie pour l'année 2023, et plus particulièrement pour l'électricité achetée par l'entreprise pour couvrir les pertes en réseau, la fourniture des clients ou encore ses besoins propres.

Conformément au marché public conclu pour cet achat, le prix a été fixé au cours de l'année 2022 lorsque les cours sur le marché étaient les plus élevés. Bien que l'évolution de l'inflation au 1^{er} semestre 2023 soit demeurée inférieure à celle constatée fin 2022 et début 2023, les équipes d'ORES restent très attentives à cet aspect car l'inflation est encore supérieure au facteur d'indexation prévu dans la méthodologie tarifaire 2019-2023 pour déterminer les charges contrôlables et figé pour la durée de la période tarifaire actuelle.

Les réalisations et efforts évoqués ci-dessus cadrent avec les cinq axes du plan stratégique de l'entreprise et encore plus spécifiquement trois d'entre eux : « Le client au cœur de notre activité », « ORES en tant qu'accélérateur de la transition énergétique » et « Des tarifs compétitifs pour les différents clients d'ORES ».

L'année 2023 est le dernier exercice de la période régulatoire 2019-2023. Comme pour les exercices précédents, il importe de relever que le résultat d'ORES Assets pour un seul exercice au sein d'une période tarifaire pluriannuelle n'est pas représentatif. Seule la Rémunération moyenne des Capitaux Investis (REMCI) reste le bon baromètre pour la politique de dividendes.

Pour rappel, la REMCI constitue l'indemnisation du capital investi dans la base d'actifs régulés, rémunération à laquelle ORES Assets a droit pour son activité « gestion des réseaux » et qui constitue une part importante du bénéfice du Groupe. Elle s'est élevée à fin juin 2023 à 52.622 k€ contre 51.716 k€ fin juin 2022 (+906 k€).

Annexes à l'état du résultat global**Note 01 A. Chiffre d'affaires (en k€)**

	30/06/2023	30/06/2022
<u>Électricité</u>		
Redevance de transit	301.759	461.887
Obligations de service public (OSP)	15.360	13.801
Autres	1.301	1.213
	318.420	476.901
<u>Gaz</u>		
Redevance de transit	109.583	125.057
Obligations de service public (OSP)	5.946	6.360
	115.529	131.417
<u>Non alloué</u>		
Gestion de stock tiers	3.024	2.867
Contrats de construction	11.720	8.025
	14.744	10.892
Total chiffre d'affaires	448.693	619.210
<i>Obligations de prestations remplies progressivement</i>	447.392	617.997
<i>Obligations de prestations remplies à un moment précis</i>	1.301	1.213

Les explications sur la nature des différentes catégories de chiffre d'affaires figurent dans les Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2022.

Redevance de transit

La diminution des redevances de transit aussi bien en électricité (-160,1 M€) qu'en gaz s'explique par une baisse généralisée des volumes facturées en 2023 de respectivement 12,60% en électricité et 20,50% en gaz liée entre autres à un changement d'une part, de comportement des clients depuis la crise énergétique et d'autre part, de moyens alternatifs pour se chauffer/s'éclairer (pompe à chaleur et placement de panneaux photovoltaïque notamment).

Cette baisse de volume est en grande partie compensée par une hausse de nos actifs régulateurs (voir la note 01B à ce sujet).

Note 01 B. Soldes tarifaires (en k€)**1. État de la situation financière**

	30/06/2023	31/12/2022
<u>Créances tarifaires</u>		
Soldes de distribution et de transport	120.593	36.290
	120.593	36.290
<u>Dettes tarifaires</u>		
Soldes de distribution et de transport		(56.255)
	—	(56.255)
Total soldes tarifaires	120.593	(19.965)
<i>Période tarifaire précédente</i>	16.483	21.878
<i>Période tarifaire en-cours</i>	104.110	(41.843)

2. Détail de l'évolution des soldes tarifaires

	30/06/2023	30/06/2022
Par l'état du résultat global	141.398	(43.047)
Autres	(840)	7.656
	140.558	(35.391)

3. État du résultat global

<u>Electricité</u>	30/06/2023	30/06/2022
Année 2023	132.412	(28.464)
Années antérieures	(9.148)	(7.856)
	123.264	(36.320)
<u>Gaz</u>		
Année 2023	3.168	246
Années antérieures	246	(1.666)
	3.415	(1.420)
<u>Transport</u>		
Année 2023	22.069	(7.677)
Années antérieures	(7.349)	2.370
	14.719	(5.307)
Total soldes tarifaires	141.398	(43.047)

Une information détaillée de la méthodologie tarifaire 2019-2023 de la CWaPE et de l'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrite dans le point 3.A.15.1&2 des Comptes IFRS consolidés ORES Assets 2022. Nous nous référons également à ces Comptes consolidés IFRS 2022 pour le détail de la comptabilisation des soldes tarifaires, et notamment l'hypothèse que ceux-ci seront recouverts dans le futur.

Les soldes tarifaires à fin juin 2023 comptabilisés au bilan résultent en des actifs réglementaires de 120,6 M€ (contre un passif réglementaire de 20,0 M€ fin 2022) et proviennent des écarts constatés entre les coûts réellement engagés pendant cette période réglementaire et les dépenses budgétaires initiales approuvées par le régulateur.

Sur la base de la méthodologie tarifaire 2019-2023, la CWaPE a déterminé les montants à récupérer au cours des exercices 2019 à 2023 en ce qui concerne les soldes des créances et des dettes années 2008 à 2016, de manière à avoir totalement apuré ces soldes au terme de la période tarifaire. Le solde des années 2008 à 2014 a été récupéré à raison de 25% par an entre 2019 et 2022. Quant au solde des années 2015 et 2016, il est récupéré à un rythme permettant de lisser les évolutions tarifaires sur les exercices 2019 à 2023. Enfin, suite aux décisions adoptées par la CWaPE sur les soldes relatifs aux années 2017, 2018 et 2019, ils ont été affectés sur l'année 2023 comme suit : pour l'électricité, à 40% (contre 20% en 2022) et pour le gaz, tout avait été affecté en 2022. Ainsi, durant le premier semestre 2023, en électricité, un montant de 9,1 M€ a été récupéré tandis qu'en gaz, quelques 246 k€ ont été restitués.

L'évolution à la hausse des soldes réglementaires de distribution, tant en électricité qu'en gaz, est en grande partie due à un effet volume. En effet, les quantités distribuées en 2023 sont plus faibles que celles budgétées, comme annoncé à la note 01A ci-dessus, suite entre autres au changement de comportement des clients depuis la crise énergétique et à une croissance de plus en plus importante de productions décentralisées notamment par le placement de panneaux photovoltaïques.

A cela s'ajoute, pour l'électricité, le prix d'achat de nos pertes en réseau et de nos OSP, en forte augmentation cette année (voir la note 02) suite à un prix d'achat qui a explosé en 2023 (+575%) et dont une partie est à charge des tarifs.

Signalons enfin que depuis 2020, les soldes réglementaires liés au transport sont suivis distinctement eu égard à la péréquation du tarif de transport survenue en 2019. En 2023, le mouvement au niveau du compte de résultats de 14,8 M€ découle, d'une part, de la comptabilisation du solde de transport relatif au premier semestre 2022 (22,1 M€) et, d'autre part, de la récupération partielle de l'année 2021 pour 7,3 M€. Quant au mouvement bilantaire de 0,8 M€ repris en « Autres », il résulte d'un transfert des créances tarifaires vers les autres créances suite à l'obtention des soldes définitifs de l'exercice 2022.

Note 02. Coût des ventes (en k€)

	30/06/2023	30/06/2022
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	56.994	36.106
Pertes sur réseau (électricité)	81.017	13.847
Marchandises	10.685	6.720
	148.696	56.672
Redevances de transport (électricité)	115.421	132.669
Redevances de voirie	23.881	24.385
	287.998	213.726

Achat d'énergie et Perte sur réseau

En électricité, aussi bien les achats d'énergie liés à notre clientèle propre (OSP) que ceux liés à nos pertes sur le réseau électrique sont en forte augmentation (+21,9 M€ en OSP et +67,2 M€ au niveau des pertes) due principalement à un prix d'achat fixé sur base d'un marché public en très forte hausse (+575%) dont une partie est à charge des tarifs et génère des actifs régulatoires importants à fin juin 2023 (voir à ce sujet la note 01B).

Au niveau du gaz, par contre, malgré une hausse des quantités achetées, les achats sont en baisse principalement dus à un prix moyen du gaz en diminution en 2023 de 31,2%.

Redevances de transport

La redevance de transport facturée par Elia diminue à concurrence de 13,0% (-17,2 M€) conséquence d'une diminution des quantités (-9,9%) couplée à celle du prix/MWH au niveau des surcharges (-23,10%).

Note 03. Immobilisations incorporelles et corporelles (en k€)

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent 102 M€ en 30 juin 2023 contre 99 M€ au début de l'année. La variation résulte d'une part, des acquisitions de la période pour 9 M€, qui sont principalement relatives au projet des compteurs communicants et au système de communication (projet Switch) et au projet global de développement de réseaux « intelligent » (Smart Grid); et d'autre part, des amortissements de la période qui ont totalisé 5 M€.

2. Immobilisations corporelles

Au 30 juin 2023, les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	30/06/2023	31/12/2022
Coût d'acquisition (hors contrats de locations)	7.492.062	7.360.936
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(3.206.759)	(3.125.848)
Immobilisations corporelles en propriété	4.285.303	4.235.088
<i>Terrains et bâtiments</i>	132.035	133.163
<i>Réseau de distribution</i>	4.117.968	4.063.995
<i>Équipements</i>	34.156	36.789
<i>Autres</i>	1.144	1.141
Sous-total	4.285.303	4.235.088
Droit d'utilisation	27.194	25.335
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(14.450)	(13.111)
Immobilisations corporelles : Droit d'utilisation	12.744	12.224
<i>Bâtiments</i>	4.250	4.217
<i>Fibres optiques</i>	4.571	4.900
<i>Véhicules</i>	3.923	3.107
Sous-total	12.744	12.224
Total des immobilisations corporelles	4.298.047	4.247.312

A. Immobilisations corporelles en propriété

Les valeurs d'acquisition ainsi que les amortissements et les pertes de valeurs des immobilisations corporelles acquises (hors droits d'utilisation liés aux contrats de locations) se présentent comme suit :

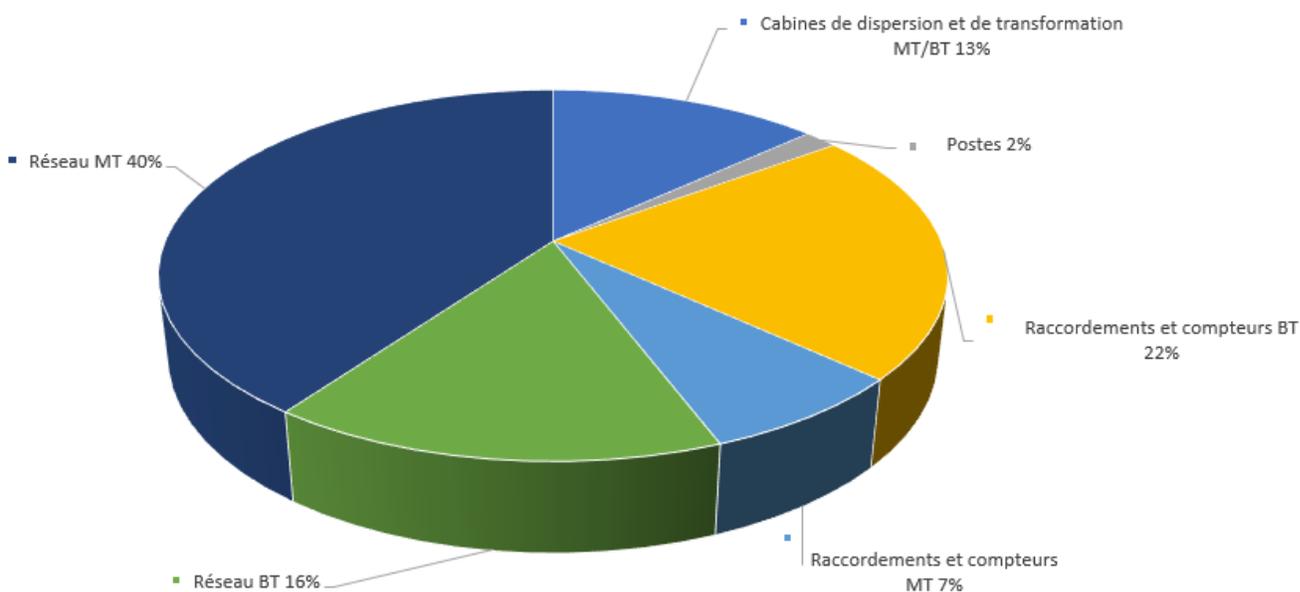
<u>Coût</u>		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Équipements	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2022	185.463	6.814.501	178.206	2.453	7.180.623
Acquisitions		(827)	225.866	11.345	1.716	238.100
Cessions/désaffectations		(12)	(56.368)	(1.407)	0	(57.787)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2023	184.624	6.983.999	188.144	4.169	7.360.936
Acquisitions		399	130.500	2.529	29	133.457
Cessions/désaffectations		(1)	(20)	(2.311)	0	(2.332)
Solde à la clôture de l'exercice	2023	185.022	7.114.479	188.362	4.198	7.492.062

Amortissements et réductions de valeur cumulés

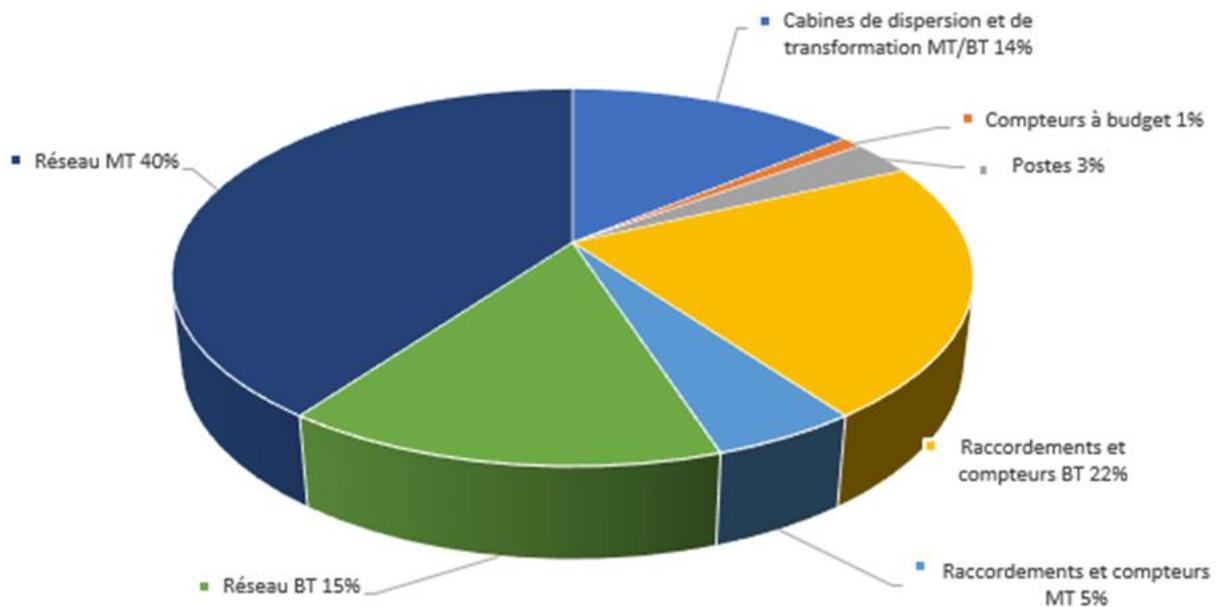
		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Équipements	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2022	(49.490)	(2.808.116)	(142.967)	(1.887)	(3.002.460)
Charges de dépréciation		(3.088)	(167.378)	(9.793)	(25)	(180.285)
Cessions/désaffectations		1.117	55.490	1.405	(1.116)	56.896
Solde à l'ouverture de l'exercice	2023	(51.461)	(2.920.004)	(151.355)	(3.028)	(3.125.849)
Charges de dépréciation		(1.526)	(76.528)	(5.154)	(27)	(83.235)
Cessions/désaffectations		0	20	2.303	0	2.323
Solde à la clôture de l'exercice	2023	(52.987)	(2.996.512)	(154.206)	(3.055)	(3.206.759)
Comptabilisé au coût historique		132.035	4.117.968	34.156	1.144	4.285.303

Les investissements aussi bien du premier semestre de 2023 que de 2022, sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité pour un montant de 130 M€ (110 M€ en juin 2022), et se détaillent comme suit :

- En électricité : de remplacement d'équipements et d'extensions de réseaux et d'installations de nouvelles cabines pour un montant total de 90 M€ (66 M€ à fin juin 2022)

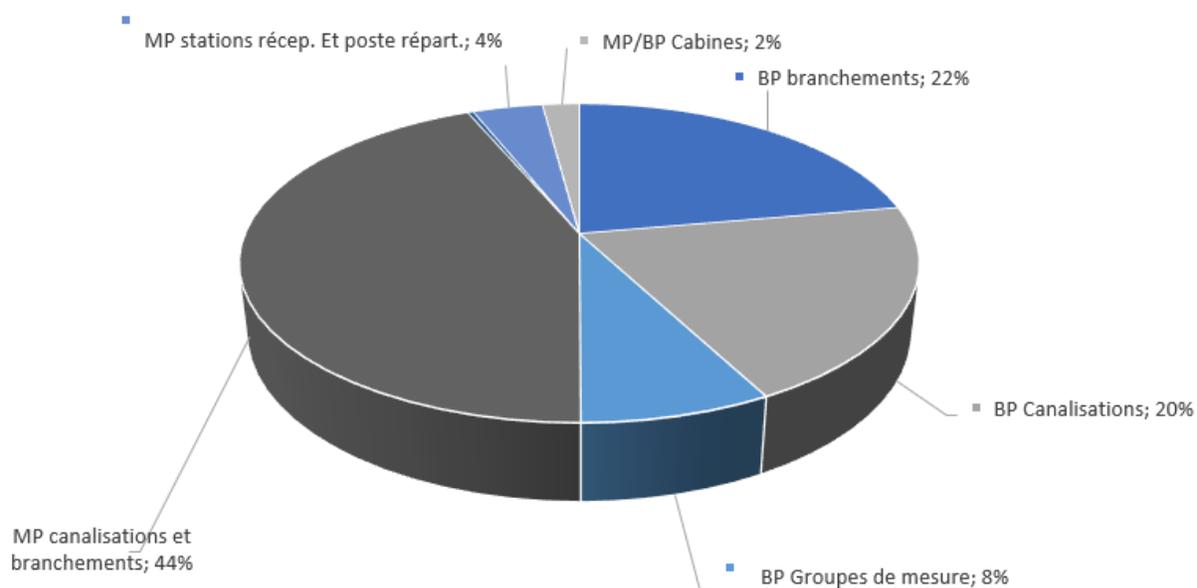
Premier semestre 2023

Premier semestre 2022

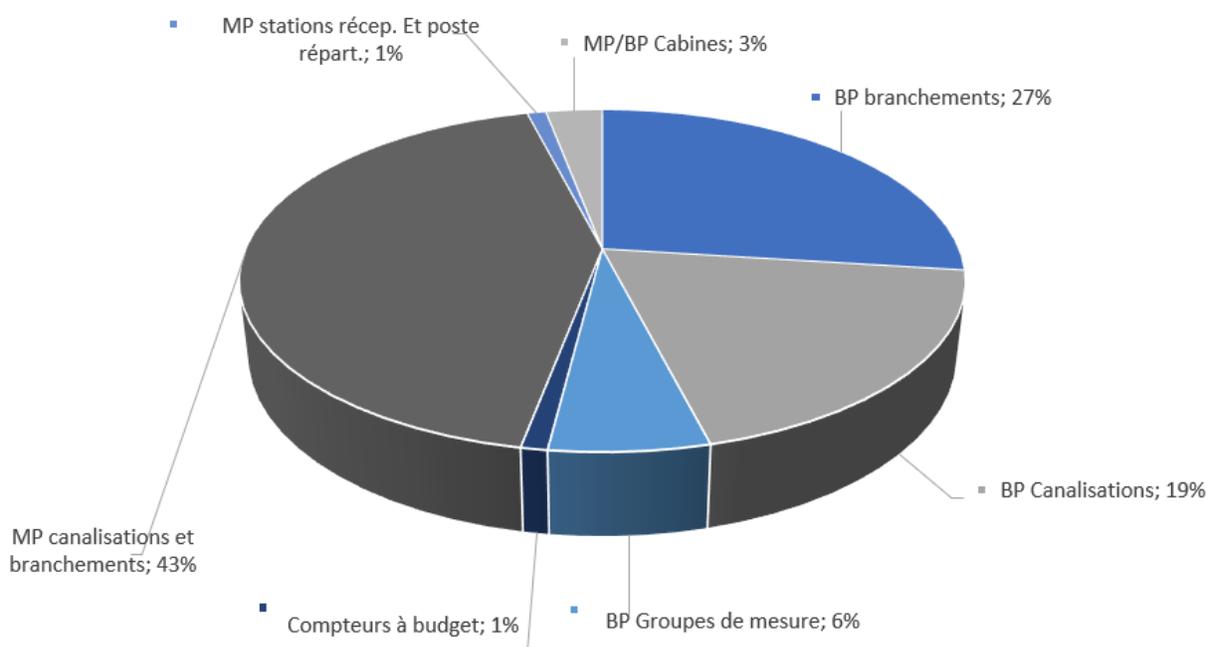


- En gaz : de travaux d'assainissement du réseau et d'extensions du réseau existant pour un montant total de 41 M€ (44 M€ à fin juin 2022).

Premier semestre 2023



Premier semestre 2022



B. Immobilisations corporelles : droits d'utilisation

Les droits d'utilisation liés à des immobilisations corporelles découlent de contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 - Contrats de location. En 30 juin 2023, le détail des droits d'utilisation se présente comme suit :

Coût

		Bâtiments	Fibres optiques	Véhicules	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2022	9.060	7.759	6.961	23.780
Acquisitions/exercice d'options		207	0	1.348	1.555
Résiliation de contrats/exercice d'options		0	0	0	0
Solde à l'ouverture de l'exercice	2023	9.267	7.759	8.309	25.335
Acquisitions/exercice d'options		313	0	1.546	1.859
Solde à la clôture de l'exercice	2023	9.580	7.759	9.855	27.194

Amortissements et réductions de valeur cumulés

		Bâtiments	Fibres optiques	Véhicules	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2022	(4.112)	(2.202)	(3.864)	(10.178)
Charges d'amortissement		(938)	(657)	(1.338)	(2.933)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2023	(5.050)	(2.860)	(5.202)	(13.111)
Charges d'amortissement		(281)	(329)	(730)	(1.339)
Solde à la clôture de l'exercice	2023	(5.331)	(3.188)	(5.932)	(14.450)

L'amortissement des droits d'utilisation d'actifs est réalisé sur la plus faible période, soit la durée du contrat, soit la durée de vie économique de l'actif en location.

Dans sa grande majorité, la variation de la période s'explique, d'une part, par la location de nouveaux véhicules (ainsi que la mise à jour des contrats de location en cours) et, d'autre part, par les amortissements de la période.

Note 04. Autres actifs (en k€)

	Non courant		Courant	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Autres actifs				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18.226	19.279	3.473	221.365
	18.226	19.279	3.473	221.365
Autres créances				
Dividende intérimaire	—	—	—	62.135
TVA	—	—	73	83
Obligations de service public (OSP)	7.677	7.295	—	18.553
Autres	14.087	14.094	5.261	20.593
Tarif prosumer	—	—	1.099	2.070
Réductions de valeur sur autres créances	—	—	(723)	(768)
	21.764	21.389	5.710	102.666
	39.990	40.668	9.183	324.031
Créances commerciales				
Distribution	—	—	87.634	97.846
Actifs/passifs de contrats (Distribution)	—	—	(10.281)	59.382
	—	—	77.353	157.228
Obligations de service public (OSP)	—	—	64.333	35.766
Passifs de contrats (OSP)	—	—	(38.437)	(25.198)
	—	—	25.896	10.568
Passifs de contrats de construction	—	—	(35.360)	(40.531)
Autres	—	—	24.716	21.784
Réductions de valeur sur créances commerciales	—	—	(28.862)	(26.492)
	—	—	63.743	122.557
Actifs d'impôts courants	—	—	40.638	10.698
	39.990	40.668	113.564	457.286

Les autres actifs financiers non courants comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont constitués d'instruments dérivés (cap de taux d'intérêt) qui ne sont pas désignés en tant qu'instruments de couverture. La variation positive de la juste valeur s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt à court terme.

Soulignons que le Groupe a profité de la conjoncture favorable des taux d'intérêt et de la performance solide de la SICAV en actions au cours du premier trimestre 2023 (d'une valeur nette comptable de 218,5 M€ fin 2022) pour céder l'ensemble de ses positions dans ce placement financier. Les montants provenant des ventes ont été réalloués vers des placements financiers non spéculatifs, conformément à la politique financière du groupe. Les plus-values comptabilisées en 2023 ont contribué à l'augmentation des produits financiers.

Au niveau des créances commerciales, la diminution (-58,8 M€) est en grande partie liée aux créances relatives aux passifs de contrats liés à la distribution en baisse à fin juin 2022 (-69,7 M€).

Les passifs de contrats concernant la distribution (-10,3 M€) comprennent la redevance de voirie et la redevance de transit non relevée (RTNR). Cette RTNR est basée sur la comparaison des allocations et facturations à fin mai 2023, c'est-à-dire à la sortie de l'hiver. L'allocation est donc inférieure à la facturation linéaire des clients ayant une relève annuelle (acomptes facturés supérieurs à la réalité car basés sur une année plus froide que 2023) engendrant dès lors un solde à créditer plus important.

Concernant les créances liées aux OSP, en croissance de +28,6 M€, cela est en grande partie due à la facturation à la CREG, pour l'année 2022, de la différence entre le tarif social et le tarif de marché.

Concernant les actifs d'impôts courants en forte hausse à fin juin 2023 (+29,9 M€), ceux-ci sont principalement constitués des versements anticipés à l'impôt des sociétés effectués durant le 1^{er} semestre 2023 supérieurs à la charge d'impôts calculée au 30/06/2023.

Enfin, concernant les autres créances, la diminution importante (-96,1 M€) s'explique d'une part, par l'approbation des dividendes par l'Assemblée générale de juin 2023, y compris les dividendes intérimaires payés et comptabilisés en créances en 2022 (62,1 M€). Et d'autre part, au niveau des OSP, la réception d'avances reçues de la CREG en 2023 et relatives au tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux.

La juste valeur des créances commerciales et autres créances est présumée égale à leur valeur comptable.

Actifs financiers et autres créances qui ne sont pas dépréciés

	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Non dû	42.384	102.359	67.138	133.059
	42.384	102.359	67.138	133.059

Mouvements dans la provision liée aux réductions de valeur

	Créances commerciales		Autres créances & actifs d'impôts	
	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023	31/12/2022
Au 1 ^{er} janvier	26.492	31.021	768	1.135
Réductions de valeur comptabilisées	4.373	6.639	75	210
Reprises de réductions de valeur	(2.003)	(11.168)	(120)	(577)
Solde à la clôture de l'exercice	28.862	26.492	723	768

Provisions pour réductions de valeur

	30/06/2023	31/12/2022
Etat de la situation financière	(29.584)	(27.260)
Etat du résultat global	(5.766)	(2.900)

Actifs financiers et autres créances qui sont dépréciés

	Balance 30/06/2023 Base réduction valeur	Taux moyen de pertes de crédit attendues	Perte attendue
Jusqu'à 90 jours	7.863	23 %	1.809
Entre 91 et 180 jours	8.415	43 %	3.628
Entre 181 et 270 jours	4.618	47 %	2.171
Entre 271 et 360 jours	5.820	50 %	2.898
Entre 361 et 720 jours	9.693	55 %	5.332
Supérieur à 720 jours	16.363	84 %	13.748
	52.772		29.585

Actifs financiers et autres créances qui sont dépréciés

	Balance 31/12/2022 Base réduction valeur	Taux moyen de pertes de crédit attendues	Perte attendue
Jusqu'à 90 jours	9.009	20 %	1.816
Entre 91 et 180 jours	7.706	38 %	2.963
Entre 181 et 270 jours	3.550	46 %	1.638
Entre 271 et 360 jours	1.600	54 %	872
Entre 361 et 720 jours	9.936	54 %	5.324
Supérieur à 720 jours	17.352	84 %	14.646
	49.152		27.259

Note 05. Emprunts et charges financières (en k€)

		Valeur comptable	
		30/06/2023	31/12/2022
Non garantis - Non courant			
Prêts bancaires		1.651.700	1.692.425
Emprunts obligataires		379.039	379.016
	<i>Coté (non réglementé)</i>	279.039	279.016
	<i>Placement privé</i>	100.000	100.000
Autres		5.358	5.358
		2.036.096	2.076.799
Non Garantis - Courant			
Prêts bancaires		183.773	194.390
Emprunts obligataires		5.368	6.730
Autres		616	615
		189.756	201.735
Total des dettes financières		2.225.852	2.278.534
	<i>Parmi lesquelles : courantes</i>	189.756	201.735
	<i>Parmi lesquelles : non courantes</i>	2.036.096	2.076.799

L'encours de la dette est en diminution par rapport au montant constaté fin 2022 et aucun nouvel emprunt n'a été contracté durant cette période. Cette baisse s'explique par l'utilisation judicieuse de nos excédents de trésorerie limitant ainsi nos engagements envers les banques.

Depuis fin 2022, les taux d'intérêts ont significativement augmenté, impactant défavorablement les conditions de financement pour ORES en fin d'année. En outre, l'expiration de contrats de couverture de taux expose davantage ORES à la volatilité des taux de marché, expliquant ainsi l'augmentation des charges financières au cours de cette période.

Notons également que les instruments dérivés, tels que les CAP de taux d'intérêt, présents dans notre portefeuille, ont été conclus à des niveaux particulièrement favorables. Compte tenu des taux d'intérêts à court terme actuels, la juste valeur de ces instruments a augmenté depuis le début de l'année, contribuant en partie à l'augmentation de nos produits financiers.

Note 06. Autres dettes, autres passifs (en k€)

	Valeur comptable	
	30/06/2023	31/12/2022
Sécurité sociale et autres taxes	21.353	26.814
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	60.914	42.878
Charges à payer	3.274	6.766
Produits reportés	720	696
Instruments dérivés - swaps	—	—
Obligations locatives	13.381	12.438
Autres	108.570	71.521
	208.213	161.114
<i>Parmi lesquels : non courant</i>	<i>11.767</i>	<i>11.214</i>
<i>Parmi lesquels : courant</i>	<i>196.446</i>	<i>149.900</i>

Les dettes liées aux avantages au personnel à court terme et provisions liées sont en hausse de 18 M€ en grande partie due à des primes et avantages sociaux à payer durant le second semestre 2023.

Quant à l'augmentation de la ligne « autres » de près de 36,9 M€, elle est en grande partie due à diverses avances reçues pour l'extension du tarif social, pour le remboursement du tarif prosumer et pour les primes énergie. Elle s'explique principalement par la réception, durant le premier semestre 2023, de nouvelles avances importantes de la Région wallonne et de l'État fédéral, dans le cadre de l'octroi de ces primes par l'intermédiaire du Groupe ORES.

Note 07. Dettes commerciales

La variation des dettes commerciales entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 provient en majeure partie, du solde des factures à payer et à recevoir pour l'achat d'énergie (OSP et pertes sur le réseau).

Note 08. Avantages au personnel (en k€)

État de la situation financière

	30/06/2023	31/12/2022
Non courant		
Avantages liés aux pensions - Régimes financés	(201.255)	(201.931)
Avantages liés aux pensions - Régimes non financés	3.844	4.188
Autres avantages postérieurs à l'emploi	64.789	71.677
Autres avantages à long terme	28.158	28.255
	(104.464)	(97.811)
Effet du plafond de l'actif	198.733	192.361
	94.269	94.550
Courant		
Rémunérations et primes	60.914	42.878
	155.183	137.428

Une description des avantages au personnel figure dans les méthodes comptables des Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2022 (voir point 3.A.11). Une description des plans de pension figure dans la note 20 des Comptes consolidés IFRS ORES Assets 2022.

Pour une explication sur l'augmentation des rémunérations et primes, voir à ce sujet la note 06.

L'évolution des provisions non courantes se présente comme suit :

Évolution du passif au titre des prestations définies

	30/06/2023	31/12/2022
Passif net	94.550	94.248
Coût des services rendus	1.522	2.200
Charge d'intérêt nette découlant de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes	2.344	(1.624)
(Gains)/pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies	(4.147)	(275)
Passif net en fin de période	94.269	94.550

L'augmentation des taux d'actualisation à la fin de l'année 2022 (base de calcul du coût des services rendus ainsi que des intérêts nets sur les obligations de pension sur la période suivante) a engendré à la fois une diminution du coût des services rendus (net des contributions de la période) ainsi qu'une augmentation des charges nettes d'intérêts au premier semestre de 2023.

Les gains actuariels de la période résultent principalement de l'effet net du changement des hypothèses actuarielles à la fin du premier semestre de 2023 (augmentation des taux d'actualisation).

Au 30 juin 2023, les principales hypothèses actuarielles se présentent comme suit :

Principales hypothèses actuarielles utilisées : pour les entités ORES	30/06/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation sur les plans liés aux anciens statuts	3,57 %	3,13 %
Taux d'actualisation sur les plans liés aux nouveaux statuts	3,67 %	3,11 %
Taux d'actualisation sur les avantages tarifaires et soins de santé	3,48 %	3,09 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation des anciens statuts	0,75 %	0,75 %
Taux de rotation des nouveaux statuts	2,00 %	2,00 %
Augmentation attendue des coûts médicaux (hors l'inflation)	1,00 %	1,00 %
Augmentation du coût moyen relatif aux réductions tarifaires	1,60 %	1,60 %

Principales hypothèses actuarielles utilisées : pour Connexio	30/06/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation sur les plans de pensions	3,65 %	2,36 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation	4,00 %	4,00 %

Note 09. Impôts sur le résultat (en k€)

	30/06/2023	30/06/2022
1. Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultats :		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	13.672	34.077
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	—	—
Taxes relatives aux intérêts perçus	421	4
Charge (produit) d'impôt courant	14.093	34.081
Charge (produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporelles	(3.374)	(2.580)
Charge (produit) d'impôt différé	(3.374)	(2.580)
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat	10.719	31.501

La diminution de la charge d'impôt courant de 20,4 M€ par rapport au premier semestre de 2022 s'explique par un résultat avant impôt au premier semestre de 2023 en baisse significative à celui de la même période de 2022 : 60,7 M€ contre 121,1 M€ en juin 2022.

2. Charge d'impôts comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :

	30/06/2023	30/06/2022
Charge (produit) d'impôt différé sur la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	48	269
Charge (produit) d'impôt différé sur les régimes à prestations définies	1.037	2.383
Charge (produit) d'impôt différé sur plus-value de réévaluation	—	1.722
	1.084	4.374
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	1.084	4.374

Pour rappel, les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique.

Ceci est notamment le cas des écarts actuariels favorables de juin 2023 (voir note 08) impliquant la comptabilisation d'une charge d'impôt différé.

Note 10. Instruments financiers (en k€)

30/06/2023				
	Catégorie	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers				
Caps de taux d'intérêt	2	11.999	11.999	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	2	6.210	6.210	Niveau 2
Créances commerciales	1	63.743	63.743	Niveau 2
Instruments de capitaux propres non cotés	1	17	17	Niveau 2
Autres créances	1	5.710	5.710	Niveau 2
Autres actifs financiers (SICAV et billets de trésorerie)		—	—	Niveau 2
Total actifs financiers		87.677	87.677	

Passifs financiers				
Non garantis - Non courant	1	2.036.096	1.887.487	Niveau 1 et 2
Non garantis - Courant	1	189.756	189.756	Niveau 2
Dettes commerciales	1	210.226	210.226	Niveau 2
Autres dettes	1	166.527	166.527	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	3	—	—	Niveau 2
Total passifs financiers		2.602.605	2.453.997	

31/12/2022				
	Catégorie	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers				
Caps de taux d'intérêt	2	13.243	13.243	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	2	6.019	6.019	Niveau 2
Créances commerciales	1	122.558	122.558	Niveau 2
Instruments de capitaux propres non cotés	1	17	17	Niveau 2
Autres créances	1	102.666	102.666	Niveau 2
Autres actifs financiers (SICAV et billets de trésorerie)		221.493	221.493	Niveau 2
Total actifs financiers		465.996	465.996	

Passifs financiers				
Non garantis - Non courant	1	2.076.799	1.760.897	Niveau 1 et 2
Non garantis - Courant	1	201.735	201.735	Niveau 2
Dettes commerciales	1	164.088	164.088	Niveau 2
Autres dettes	1	135.574	135.574	Niveau 2
Swaps de taux d'intérêt	3	—	—	Niveau 2
Total passifs financiers		2.590.634	2.262.294	

Catégorie des instruments financiers :

1. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti
2. Actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats
3. Actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (dans le cas présent, du fait de l'application de la comptabilité de couverture).

Note 11. Gestion des risques

Les principaux risques et incertitudes du groupe ORES figurant dans le rapport annuel 2022, dans la partie « D. Rapport sur les risques et incertitudes » n'ont connu aucune évolution significative au cours du 1^{er} semestre 2023, notamment ceux relatifs aux prestataires externes et au volume d'énergie distribué. ORES suit leur évolution et prend les mesures adéquates nécessaires. Parmi les évolutions, relevons l'augmentation du risque lié au changement climatique évoqué dans les risques liés à la continuité des activités alors que les risques liés à la précarité énergétique, ceux liés à la stratégie d'achat d'énergie et à la défaillance de fournisseurs d'énergie évoqués dans les risques macro-économiques et conjoncturels ou encore ceux liés à la transformation sont en diminution.

Note 12. Événements subséquents

Aucun événement significatif pouvant impacter les comptes financiers n'a eu lieu depuis le 30 juin 2023.

RAPPORT DU REVISEUR INDEPENDANT

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire sous le référentiel comptable IFRS pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2023

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe, comprenant la situation financière consolidée de ORES ASSETS SC, l'état consolidé du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres y afférents pour la période de six mois clôturée à cette date sous le référentiel comptable IFRS, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sous le référentiel comptable IFRS sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Battice, le 5 octobre 2023
Signé numériquement par
Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON